



Inscription vide-grenier Dimanche 23 juin 2019

NOM *	
PRENOM *	
ADRESSE *	
N° Pièce d'identité *	
TELEPHONE (Portable) *	
MAIL	
Véhicule (n° plaque d'immatriculation)*	

*Renseignements obligatoires pour l'enregistrement de votre demande

Nombre de mètres linéaires commandés (2m minimum)	X	Coût unitaire	Total à régler
		5€	

Joindre à la fiche d'inscription :

- votre règlement par chèque à l'ordre du « POUR UN SOURIRE DE MANOA »
- la photocopie de votre pièce d'identité (recto verso)
- La copie du règlement signé.

Dossier d'inscription à retourner à l'adresse suivante :

Maison Jacques Faure
 Direction de l'Education
 2 rue de la Poste
 69340 Francheville
 04 78 59 58 08



cme@mairie-francheville69.fr



Je soussigné(e).....né(e) le à
 Déclare exactes les informations ci-dessous.

Déclare sur l'honneur :

- Ne pas être commerçant ;
- De ne vendre que des objets personnels usagés (ART. L310-2 du Code du Commerce) ;
- De non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (ART R321-9 du code pénal)

REGLEMENT

Vide grenier du Conseil Municipal d'Enfants

Le dimanche 23 Juin 2019 sur le parking du gymnase Jean Boistard

Article 1 : Afin d'assurer le succès de ce vide-grenier, le CME met à votre disposition :

- Une campagne de communication,
- Une buvette et restauration sur place,
- Un emplacement déterminé par les organisateurs sur le parking devant le centre social : il vous sera attribué à votre arrivée, et devra impérativement être respecté.

Article 2 : Les exposants devront déposer leur règlement par chèque à l'ordre de « pour un sourire de Manoa » (5 € par mètre linéaire souhaité), une copie recto-verso de leur pièce d'identité, ainsi que le bulletin d'inscription avec l'attestation sur l'honneur complétée (de non-participation à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile) à l'adresse indiquée **avant le 17 Juin 2019**. L'inscription définitive est enregistrée à réception du chèque et des documents.

Ce vide grenier est réservé aux particuliers sous réserve des places disponibles.

Article 3 : En cas de désistement après la fermeture des inscriptions, **aucun remboursement n'interviendra**. En cas d'annulation pour cause d'intempérie par l'organisateur, un remboursement sera effectué. Cette décision interviendra au plus tard 48 heures avant l'événement.

Article 4 : Les exposants doivent se plier au règlement. L'association se réserve le droit de refuser toute candidature susceptible de troubler le bon déroulement, l'ordre public ou la moralité de la manifestation.

Article 5 : Tout exposant devra justifier de son identité en présentant une carte d'identité à son arrivée le jour du vide grenier (et en la gardant sur soi tout au long de la journée). Un registre contenant les renseignements sur l'identité des exposants sera tenu à la disposition des services de contrôle pendant toute la durée de la manifestation et déposé ultérieurement en préfecture.

Article 6 : Les exposants s'engagent à recevoir le public à partir de 8 heures et à ne pas remballer avant 15h, sauf intempéries. L'ouverture au public a lieu **de 8 heures à 17 heures**.

Article 7 : **Les exposants ne peuvent en aucun cas laisser leur véhicule sur le parking**. Les véhicules ne seront autorisés que le temps de la décharge et de la remballe en respectant les autres exposants ainsi que leur matériel (une tolérance de 15 minutes par voiture est acceptée), dans le respect du code de la route et sans gêne pour la circulation routière.

Articles 8 : Les objets déballés appartiennent aux exposants et sont sous leur responsabilité, en cas de casse, vol ou tout autre préjudice, l'organisateur déclinera toute responsabilité.

Articles 9 : La vente d'animaux, d'armes (en état de fonctionner ou non) et de produits alimentaires est interdite. L'exposant ne peut vendre que des objets personnels et usagés.

Article 10 : Après la manifestation, l'emplacement devra rester propre, débarrassé de tout objet ou papier et ceci **avant 17h30**.

Aucun objet ni carton ne devra être laissé sur le parking ou dans les poubelles des riverains alentours.

Tout manquement à l'un de ces articles empêchera toutes inscriptions au prochain vide-grenier.

Nom et prénom :

Fait, le à Signature :